



Animation SAGE :
SYMBO - Annexe du Conseil Général, 12 rue Audouin-Dubreuil
17400 Saint Jean d'Angély, Tel : 05 46 26 29 66 Fax : 05 46 26 29 70
symboutonne@wanadoo.fr

Secrétariat UNIMA - 89 Boulevard André Sautel
17026 La Rochelle Cedex, Tel : 05 46 34 34 10
Fax : 05 46 34 61 63 - unima@wanadoo.fr

SYMBO

Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de l'eau Le 24 octobre 2006 à 15h00 A Tonnay Boutonne

Membres présents (32 dont 29 votant)

Monsieur le Sous-Préfet de St Jean d'Y
Monsieur AUBOUIN Pierre-Olivier
Madame BALLAND Colette
Monsieur BAUDREZ Raymond
Monsieur BELAUD Bernard

Monsieur BERTHONNEAU Patrick
Monsieur BINAUD René
Monsieur BITEAU Pierre

Madame BOUCHET Jacqueline
Monsieur CERF Jean-Claude
Monsieur CHARLES Marcel

Monsieur CHARLES Philippe
Monsieur EMARD Frédéric
Monsieur FRAPPE Jean-Michel
Monsieur GIRAUD Thierry
Monsieur GORIOU François

Monsieur GUERIN Michel
Monsieur GUILLOTEAU Michel
M. HAMONET, représenté par M.
BROUSSARD pour le CSP

Monsieur ISIDORE Jean-Pierre
Monsieur LE ROUX Bruno
Monsieur LE BIDAN Valentin

Monsieur MARTIN François
Monsieur MIROUSE Victorien
Monsieur MOIZANT Jean-Yves
Monsieur MOUTARDE Jean
Mme PERTHUISOT, représentée par M.
FONTAINE pour la DISE 17
M. PETIT-DUBOUSQUET Patrick
Monsieur ROCHET Bernard
Monsieur SABOURAULT Bernard

Monsieur SILLON Jean-Claude
Madame TACHE Ornella

Membres excusés (22)

Monsieur le Préfet de Charente-
Maritime, représenté par M. le Sous-
Préfet de St Jean d'Y

Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres
Monsieur le Préfet de Midi-Pyrénées
Monsieur le DDAF 17

Monsieur le DDAF 79
Monsieur le Directeur Régional de
l'Environnement
Monsieur le Délégué Régional au
tourisme
Madame AMBERT Martine

M. BAILLARGUET Jean, représenté par
M. RENAUD Paul pour l'ADEP

Monsieur BOIZUMAULT Francis
Monsieur BRILLOIT Jean
Monsieur COLLIN Jean-Marie

Monsieur DEBORDE Pierre
Monsieur DE ROUX Xavier

Monsieur DESCOUT Pierre

Monsieur DOUBLET Michel

Monsieur JUIN Hubert

Monsieur LACOUTURE Michel
Monsieur MAROTEIX Jacques
Monsieur MARTIN Jean-Yves

Madame MONGES Sylvie
Monsieur ROUSTIT Jean-Marie

Membres absents (30)

Monsieur ANTONIN Philippe
Monsieur BARRE Daniel
Madame CAP Corinne
Monsieur CHAPPET Cyril
Monsieur DEBOUARD Bruno
Monsieur FICHET Guy
Monsieur GARNIER Michel
Monsieur GRATADOUX Antoine
Monsieur HAYE Jean-Marie
Monsieur JOSENSI Stéphane

Monsieur LARGEAUD Jean-Claude
Monsieur LEVEQUE René
Monsieur LONGEAU Daniel
Monsieur MICHEAU Yves
Monsieur MOIMEAUX Jacques
Monsieur NIVELLE Jean-Pierre
Monsieur PACAUD James
Monsieur PATSOURIS François
Monsieur PERRIER Maurice
Monsieur PILET Claude

Monsieur PLAIRE Michel
Madame PREVOTE Christiane
Madame RAVENEL Evelyne
Monsieur ROUSSET Alain
Madame ROY Monique
Monsieur ROY Thierry
Monsieur SICARD Jean-Claude
Monsieur THIBAUD Maurice
Monsieur TREHIN Bernard
Monsieur TRICARD Thierry

Invités présents

Monsieur AMBERT Jean-Michel
Monsieur AUGER Francis
Monsieur DAUBIGNE Abel
Madame BROUSSEY Manuella
Monsieur FILALI Rémy

Monsieur GORE Denis
Monsieur LA CROIX Pierre
Madame PAUTRET Soizic
Monsieur QUERE Claude
Monsieur ROUGER James

Monsieur STAUDT Florent
Monsieur TABUTEAU Jean-Claude
Madame TOURNIER Virginie
Monsieur VINA Henry

Invités excusés

Mme BONNEAU représentée par M.
TEXIER
Monsieur CHAUTARD

M. CHEZEAU représenté par M.
MATARD
Monsieur DELACROIX Philippe

Monsieur VOIX Pascal

Invités absents

Monsieur AUBINEAU Jean-Claude
Monsieur BARILLOT Dorick
Monsieur BEIX Roland
Monsieur BOUCHET Lucien
Monsieur CHARLES Bruno
Monsieur CLERC Christian
Monsieur GAUTHIER Claude

Monsieur GREGOIRE Paul
Madame GUILLARD Bernadette
Monsieur HAYE Yves
Monsieur KAYS Gabriel
Madame LABAT Catherine
Monsieur LARIVIERE Michel
Monsieur MARTIN François

Monsieur MORISSET Jacques
Monsieur NEAUD Claude
Monsieur PASSEBON Dominique
Monsieur THEVENIN
Monsieur TRANQUARD Jean-Michel

Président de séance : Bernard ROCHET

Secrétaire de séance : Frédéric EMARD

B. ROCHET ouvre la séance à 15h10 en remerciant les membres de la CLE et du SYMBO ainsi que les partenaires d'être présents.

Avant d'effectuer l'appel des membres de la CLE, B. ROCHET énonce la liste des personnes excusées et insiste sur l'importance d'associer tous les acteurs aux futurs débats de la CLE, et notamment le syndicat des eaux de Charente-Maritime.

Après avoir fait l'appel, il ressort que le quorum de 25 membres de la CLE est atteint.

B. ROCHET souligne que les membres du SYMBO sont régulièrement invités aux réunions de la CLE du SAGE Boutonne car des comités syndicaux du SYMBO ont souvent lieu le même jour. De plus, le SYMBO étant la structure porteuse du SAGE, il lui paraît important que les membres du syndicat suivent les avancées du SAGE. Il souligne par ailleurs l'importance de travailler avec l'ensemble des partenaires locaux membres ou non de la CLE dans le cadre des commissions thématiques qui sont l'objet de la présente réunion.

B. ROCHET remercie Monsieur ROUQUETTE, Sous-Préfet de St Jean d'Angély d'être venu assister à la réunion de la CLE et lui souhaite la bienvenue sur le secteur. Il rappelle les grandes étapes qui ont été nécessaires à l'élaboration du SAGE et le long travail de concertation qui a abouti le 9 décembre 2005 à la signature de l'arrêté préfectoral d'approbation du SAGE.

1^{er} point à l'ordre du jour : approbation du compte-rendu de la réunion précédente

B. ROCHET demande à l'assistance si des remarques particulières émergent suite à la lecture du compte-rendu de la dernière réunion de la CLE datant du 16 mars 2006, à Brioux sur Boutonne.

Aucun commentaire n'étant émis et aucune opposition n'étant soulevée, B. ROCHET entérine ce compte-rendu.

Le second point peut alors être abordé.

2^e point à l'ordre du jour : bilan de l'étiage 2006

B. ROCHET donne la parole à F. EMARD (SYMBO) pour faire un bilan de l'étiage 2006.

Suite à une pluviométrie relativement abondante au printemps, les débits des rivières ont chuté à partir du mois de juin. Les DOE et DCR ont progressivement été franchis, ce qui a entraîné un arrêt de l'irrigation relativement précoce. En effet, le Préfet des Deux-Sèvres a interdit les prélèvements en rivière à des fins d'irrigation le 21 juillet et celui de la Charente-Maritime a pris les mêmes dispositions le 27 juillet. Depuis septembre, la forte pluviométrie a permis une bonne recharge des cours d'eau. Les débits frôlent ces jours-ci les 10m³/s à la station du Moulin de Châtre, située à St Séverin. F. EMARD fait remarquer une grande hétérogénéité de pluviométrie entre les différents sous-bassins. Les niveaux d'eau actuels requièrent une gestion particulièrement fine des ouvrages hydrauliques notamment pour permettre les récoltes sur l'aval du bassin.

R. BINAUD (SOS rivières et environnement) regrette qu'aucune valeur seuil n'ait été prévue dans l'arrêté cadre du Préfet de Charente-Maritime et estime qu'il n'y a pas eu d'anticipation de la part du Préfet pour garantir des débits suffisants dans les cours d'eau (le débit ayant atteint 210 l/s au Moulin de Châtre). Il regrette également une grande disparité dans la gestion de l'eau entre les deux départements du bassin.

B. ROCHET indique que le Préfet de Charente-Maritime a géré la situation en fonction des commentaires et des requêtes des participants aux cellules de vigilance dans le but de trouver une solution raisonnable sur la Boutonne en particulier. Il souligne que certains de ces interlocuteurs n'ont été présents qu'aux premières cellules de vigilance. Concernant l'harmonisation de la gestion entre les deux départements, B. ROCHET rappelle qu'un courrier avait été envoyé aux deux Préfectures pour insister sur l'importance de cette mesure qui figure dans le SAGE (mesure n° 1.11). Le Préfet de Charente-Maritime avait répondu qu'une harmonisation n'était pas aisée à mettre en place dans un premier temps mais qu'elle devrait progressivement être instaurée, tout en tenant compte des différences propres à chaque département.

P. LACROIX (fédération de pêche 79) indique qu'il serait souhaitable que le Préfet de Région s'implique dans cette harmonisation si les Préfets départementaux ne parviennent pas à un accord.

B. ROCHET rappelle par ailleurs qu'une réunion avec les irrigants des deux départements avait eu lieu avant l'étiage 2006 pour proposer des mesures d'harmonisation. Quelques soucis ont été rencontrés lors de l'expédition de ces conclusions qui ne sont pas parvenues aux Préfectures. Cependant, B. ROCHET remercie les personnes qui avaient participé à ces débats et indique qu'une réunion similaire se tiendra avant l'étiage 2007 et qu'il fera son possible pour mettre en œuvre les propositions qui en ressortiront.

JY MOIZANT (ASL Boutonne) rappelle la présence d'un préfet coordonnateur de bassin et souligne que les décisions en matière de gestion de l'eau doivent être prises de manière conjointe pour que les engagements de l'Etat soient respectés.

Concernant les principes et les modalités de gestion de l'eau sur le bassin, F. EMARD rappelle le besoin urgent de mettre en place une station de jaugeage fiable à St Jean d'Y.

B. ROCHET insiste auprès de Monsieur le Sous-Préfet en indiquant que cette mesure est inscrite dans le SAGE (mesure n° 1.22) comme étant une prérogative de la DIREN et qu'il est regrettable que la DIREN l'ait retirée de ses financements.

L'assemblée n'ayant pas d'autre remarque sur le sujet, B. ROCHET passe au troisième point de l'ordre du jour.

3^e point à l'ordre du jour : présentation du cahier des charges de l'étude sur l'historique des assecs de la Boutonne

B. ROCHET présente le cahier des charges de l'étude sur l'historique des assecs. Ce cahier des charges avait été présenté lors du bureau de la CLE le 27 juin dernier. Il a été réalisé en concertation avec le comité de pilotage (SYMBO, Agence de l'eau, DDAF, Conseils généraux et UNIMA).

Cette étude aura pour objectif de constater l'évolution des assecs sur le bassin depuis le XIX^e siècle et de comprendre ce phénomène. Cette étude sera menée par un stagiaire qui sera recruté par le SYMBO. Le stage durera 6 mois et sera rémunéré.

Dans un premier temps, le travail consistera à rassembler les éléments historiques sur les étiages du bassin en faisant une synthèse bibliographique et en rencontrant les acteurs de terrain et les partenaires techniques.

Il s'agira ensuite de comparer l'évolution des assecs à celles des conditions météorologiques pour déterminer si les modifications observées sont d'origine naturelle ou si des pressions anthropiques supplémentaires conduisent à une amplification du phénomène.

L'offre de stage a été publiée le 18 octobre 2006 sur différents sites Internet et elle a été diffusée dans plusieurs écoles d'ingénieur. Le 24 octobre, une vingtaine de candidatures avaient déjà été enregistrées ! Un jury de recrutement se réunira au mois de décembre et la mission débutera en fonction des disponibilités du candidat recruté (au pire en avril 2007). Le rendu de l'étude est prévu pour septembre ou octobre 2007.

Aucune autre question n'étant soulevée, B. ROCHET passe au point suivant.

4^e point à l'ordre du jour : avancement du tableau de bord du SAGE et création des groupes de travail

B. ROCHET donne la parole à M. BROUSSEY (chargée de mission au SYMBO) pour proposer la méthode de travail pour élaborer le tableau de bord du SAGE.

Les objectifs de ce tableau de bord sont multiples. Dans un premier temps, il devra permettre de suivre la mise en œuvre des mesures préconisées dans le SAGE et d'apprécier leur efficacité sur le terrain. Ensuite, ce tableau de bord sera un outil de communication vers les collectivités et le public pour montrer les actions menées concrètement. Enfin, il pourra servir de fondement pour la création d'une base de données propre au bassin de la Boutonne.

Les principales étapes pour l'élaboration du tableau de bord seront les suivantes :

- définition des thèmes du tableau de bord. Il est proposé de reprendre les grands thèmes du SAGE, à savoir 1 : gestion quantitative 2 : gestion qualitative 3 : gestions des milieux aquatiques, des rivières 4 : suivi de la mise en œuvre du SAGE et communication. Des indicateurs financiers devront être intégrés dans chacun des thèmes pour aborder l'impact économique du SAGE,
- choix des indicateurs et des variables qui devront être représentatifs de la situation,
- identification des producteurs de données. Cette étape sera prépondérante et consistera à déterminer un organisme attribué pour chaque donnée à recueillir.
- mise en place du flux de données. Cette étape devra être particulièrement formalisée pour que le fournisseur de donnée et le SYMBO (qui traitera la donnée) ne perdent pas de temps dans le recueil des éléments.
- pour chaque indicateur, il conviendra de définir un état 0 et des objectifs à court, moyen et long termes.
- élaboration des outils graphiques de représentation des indicateurs (tableau, graphe, carte...). Cette étape permettra de choisir pour chaque indicateur la forme de représentation la plus adaptée et la plus lisible.
- mise en forme du tableau de bord
- réactualisation annuelle des données.

Pour réaliser le tableau de bord, il est proposé à l'assemblée de créer des groupes de travail et des commissions thématiques. Celles-ci auront pour objectifs :

- de proposer des indicateurs pour le tableau de bord,
- de débattre de thèmes spécifiques,
- de servir de lieu de concertation entre les différents acteurs.

Elles se réuniront environ une fois tous les deux mois pendant l'élaboration du TB et à la demande, en fonction des besoins liés à l'actualité sur le bassin.

Quatre commissions thématiques sont proposées :

- commission gestion quantitative de la ressource
- commission gestion qualitative de l'eau
- commission gestion des milieux, de la rivière et des zones humides
- commission loisirs, pêche, tourisme.

Les groupes de travail seront les groupes « opérationnels » pour l'élaboration du tableau de bord et du plan de communication. Le groupe de travail TB (tableau de bord) aura pour principales missions :

- de choisir les indicateurs selon les avis des commissions thématiques,
- de mettre en forme le TB,
- de suivre les échanges de données,
- d'actualiser le TB chaque année.

Le groupe communication devra pour sa part élaborer un plan de communication efficace pour montrer au public les actions menées sur le terrain dans le cadre du SAGE et leur efficacité sur le milieu. Ainsi, des premières orientations sont proposées :

- mettre en ligne un site Internet avec un accès privé pour les membres de la CLE et les partenaires. Il est rappelé qu'un site est actuellement en ligne : www.sage-boutonne.org, hébergé par l'Observatoire Régional de l'Environnement. Il doit être à jour prochainement.

- rédiger un bulletin d'information trimestriel à destination des communes et des membres de la CLE pour tenir informé l'ensemble des partenaires des projets en cours et à venir sur le bassin.
- élaborer une plaquette de présentation du SAGE pour faire suite à celle qui avait été réalisée pendant la phase d'élaboration. Elle pourrait reprendre les principales mesures du SAGE.
- mettre en place une exposition itinérante sur la Boutonne.

B. ROCHET précise qu'un conseil économique sera mis en place dans les mois qui viennent, une fois que l'élaboration du tableau de bord du SAGE sera plus avancée. Pour la constitution de ces groupes, il propose que tous les acteurs de la gestion de l'eau puissent s'y inscrire, qu'ils soient membres de la CLE ou non. L'assemblée y est également favorable.

Un calendrier d'élaboration du tableau de bord est proposé aux membres de la CLE. Il prévoit une finalisation du tableau de bord 2006 pour fin 2007 :

- validation de la liste des indicateurs en janvier 2007 en CLE plénière
- définition de la forme de restitution des indicateurs en mars 2007
- mise en forme et édition du TB 0 en mai 2007
- collecte des variables finalisée en juin 2007
- élaboration définitive du TB 2006 en CLE plénière en décembre 2007.

Ce calendrier est relativement serré et devra être aménagé en fonction des événements extérieurs.

Des premières dates sont retenues pour organiser les commissions thématiques, le groupe de travail TB et la prochaine CLE plénière :

Date	Organe convoqué	Lieu de réunion
21 novembre 2006 à 10h	Commission gestion quantitative	Annexe CG à St Jean d'Y
21 novembre 2006 à 14h30	Commission tourisme, loisirs	Annexe CG à St Jean d'Y
23 novembre 2006 à 10h	Commission gestion des milieux, de la rivière et des ZH et pêche	Annexe CG à St Jean d'Y
23 novembre 2006 à 14h30	Commission gestion qualitative	14 place du 18 juin 1940 à St Jean d'Y - bureau des associations
30 novembre 2006 à 10h	Groupe de travail TB	Annexe CG à St Jean d'Y
23 janvier ou 30 janvier 2007 à 14h30	CLE plénière	A définir

B. ROCHET indique que des coupons-réponses avaient été envoyés aux membres de la CLE avec l'invitation pour cette réunion. Les personnes concernées étaient invitées à renvoyer au SYMBO leur intention de participer ou non à un ou plusieurs groupes de travail ou commissions thématiques. B. ROCHET remercie ceux qui ont bien voulu y répondre et souligne que ces coupons ont permis de préparer la constitution des groupes de travail et commissions thématiques.

PO AUBOUIN (APIEEE) revient sur l'étude de l'historique des assecs de la Boutonne et souhaite obtenir des précisions sur la composition du jury de recrutement : il demande à ce que des représentants des usagers y soient associés.

B. ROCHET n'est pas opposé à cette proposition mais il souligne que les personnes composant le jury doivent être expérimentées en la matière compte tenu de la particularité de la tâche. Il avait été décidé lors du bureau de la CLE du 27/06/06 que le « jury habituel » effectuerait ce recrutement, à savoir agence de l'eau, UNIMA, conseils généraux et élus ; mais ce schéma n'est pas figé.

PO AUBOUIN demande des précisions sur la création du conseil économique.

B. ROCHET indique qu'il sera indispensable d'y venir mais il souligne que le tableau de bord devra être plus avancé auparavant pour avoir des éléments concrets sur les premiers impacts de la mise en œuvre du SAGE.

H. VINA (AAPPMA des 3B) revient sur la constitution des commissions thématiques. Il propose de regrouper les commissions gestion qualitative et gestion quantitative en une seule et propose que la problématique de la pêche soit abordée dans la commission gestion des milieux, de la rivière et des ZH.

P. BITEAU (SI Boutonne aval) souligne que les commissions gestion quantitative et gestion qualitative auront chacune potentiellement beaucoup de sujets à traiter.

F. EMARD indique que certains sujets transversaux devront être abordés dans les différentes commissions mais insiste sur l'ampleur du travail déjà dévolu à la commission gestion quantitative pour ne pas ajouter la problématique de la gestion qualitative aux futurs débats.

Il est décidé par l'assemblée de conserver des commissions gestion quantitative et gestion qualitative distinctes mais de traiter la problématique liée à la pêche dans la commission gestion des milieux, de la rivière et des ZH.

B. LE ROUX (MISE 79) s'interroge sur la nécessité de déclarer le site Internet prévu à la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

R. FILALI (Institution du fleuve Charente) indique, pour information, que le site de l'Institution a été déclaré de manière globale à la CNIL.

La question sera abordée plus précisément lors de l'élaboration de ce futur site Internet.

P. LACROIX s'interroge sur les objectifs et l'intérêt du tableau de bord en soulignant que l'élaboration du SAGE a déjà été un travail de très longue haleine et s'interroge sur la pertinence de « recommencer ».

F. EMARD et B. ROCHET insistent sur l'importance d'un tel travail en soulignant qu'il permettra de mesurer les impacts réels des actions proposées dans le cadre du SAGE. B. ROCHET rappelle l'historique de la démarche depuis 1990 où le SYMBO a été créé. Il était alors impossible de prévoir un programme de travaux sans l'existence d'un SAGE sur le territoire. C'est pour cela que l'ensemble des acteurs s'était lancé dans l'élaboration d'un tel document. Suite l'approbation du SAGE par le Préfet en décembre dernier, le tableau de bord permettra de travailler sur des éléments concrets qui auront été validés par tous les partenaires. Il souligne le problème posé par les organismes faisant des recours devant le TA en indiquant que ces procédures ne font pas avancer les débats.

F. EMARD indique que certains membres de la CLE ont rencontré les acteurs du SAGE Nappes profondes en Gironde. Cet échange a permis de « démystifier » beaucoup de chose et a montré que le travail d'élaboration du tableau de bord était lourd mais particulièrement utile. Il insiste en rappelant que ce travail peut s'accomplir rapidement (un an de procédure) si tous les partenaires travaillent en même temps et dans le même sens. Il rappelle, comme le disait B. ROCHET, que l'aboutissement du SAGE était nécessaire avant de pouvoir réaliser les travaux indispensables sur le bassin.

L'ensemble des participants à la réunion (membres ou non de la CLE) sont invités à s'inscrire dans les différentes commissions thématiques et les groupes de travail. Voici la constitution qui en résulte (elle est provisoire en attendant que les personnes qui n'ont pu participer à la réunion s'inscrivent également).

<p align="center">Commission Gestion quantitative</p> <p align="center">JM Ambert PO Aubouin Francis Auger Raymond Baudrez René Binaud Pierre Biteau Eric Broussard Philippe Charles Abel Daubigné JY Moizant JC Sillon Henry Vina</p> <p align="center">Services police des eaux (DISE 17 et MISE 79)</p>	<p align="center">Commission gestion des milieux, de la rivière, des zones humides et pêche</p> <p align="center">JM Ambert PO Aubouin Francis Auger Daniel Barré Raymond Baudrez Patrick Berthonneau Eric Broussard Philippe Charles Abel Daubigné Michel Guilloteau Pierre Lacroix Claude Matard</p> <p align="center">Services police des eaux (DISE 17 et MISE 79)</p>
<p align="center">Commission gestion qualitative</p> <p align="center">PO Aubouin Daniel Barré Jacqueline Bouchet JL Demacq Michel Guilloteau JY Moizant Bernard Sabourault</p>	<p align="center">Commission tourisme et loisirs</p> <p align="center">René Binaud Serge Prevote</p>
<p align="center">Groupe de travail TB</p> <p align="center">PO Aubouin Daniel Barré Sylvie Monges</p>	<p align="center">Groupe de travail communication</p> <p align="center">Pierre Biteau Michel Guérin</p>

Les remarques sur ce point étant épuisées, B. ROCHET passe au point suivant de l'ordre du jour.

5^e point à l'ordre du jour : présentation sommaire des projets de réserves de substitution

1. Les réserves en Deux-Sèvres

B. ROCHET donne la parole à C. BARBARIT (CAEDS) pour présenter le projet de réserves de substitution en Deux-Sèvres.

Avant de commencer la présentation, il est nécessaire de rappeler les secteurs géographiques concernés : le secteur 8b correspond à la nappe infratoarcienne (prélèvements en nappe profonde) et le secteur 8a correspond aux nappes superficielles et à la rivière (prélèvements en nappes d'accompagnement et en rivière).

L'objectif de la démarche en Deux-Sèvres est double :

- « échanger » des forages d'irrigation avec le syndicat 4B pour l'eau potable sur le secteur 8b.
- retrouver un équilibre des ressources pour respecter les exigences du SAGE et du PGE.

Le syndicat des 4B note une dégradation de certaines de ses ressources destinées à l'eau potable. Cette dégradation devrait entraîner la fermeture de 5 forages dans un avenir proche. La substitution des prélèvements agricoles permettra pour une large part de compenser cet abandon de ressource.

	Usage agricole		Usage AEP		TOTAL	
	Actuel	Futur	Actuel	Futur	Actuel	Futur
Secteur 8a	2 - 2,5	0,6 - 0,8	0,7	0,2	2,7 - 3,2	0,8 - 1
Secteur 8b	2 - 3,6	1 - 2,6	0,4	0,9	2,4 - 4	1,9 - 3,5
Retenues de substitution	0,12	2,5			0,12	2,5
TOTAL	4,12 - 6,22	4,1 - 5,9	1,1	1,1	5,22 - 7,2	5,2 - 7

Volume prélevés par secteur et par usage (en millions de m³)

Globalement, les prélèvements resteront stables. En revanche, les périodes de pompage évolueront de l'été vers l'hiver.

Les calculs effectués par le bureau d'études indiquent un gain de débit de la Boutonne à la station de Moulin de Châtre d'environ 300 à 400 l/s suite aux substitutions.

Par ailleurs, l'objectif du PGE de 400 000 m³ d'eau prélevés dans le milieu en période d'étiage devrait être atteint grâce à ce projet.

	Secteur 8a	Secteur 8b	TOTAL
Nb de réserves	6	5	11
Volumes d'eau substitués (Mm ³)	1,4	1	2,4

Répartition des réserves par secteur

L'investissement correspondant au projet se chiffre à 8 415 k€, soit environ 3,5 €/m³ d'eau stocké. La ligne réseau et pompage représente un investissement particulièrement important du fait de l'aspect collectif du projet. Il est à noter que la pose des réseaux est à la charge exclusive des agriculteurs.

Le plan de financement prévoit un total de subventions d'environ 70%. Le syndicat 4B participerait à hauteur de 14% du coût total de l'investissement et la CAEDS à hauteur de 16%. La CAEDS (maître d'ouvrage du projet) répercutera le montant des investissements aux agriculteurs à travers le prix du m³ d'eau.

Echéance	Avancement du projet
Automne 2006	Enquête publique
Déc 2006 - avril 2007	Avis du CDH, de la CLE
Déc 2006	Consultation des entreprises
Janv 2007	Accord de financement
Mai 2007	Autorisation préfectorale
Juin 2007	Lancement des travaux
Déc 2007	Premières mises en eau

Planning prévisionnel

Le remplissage des réserves est prévu à partir des cours d'eau et de la nappe superficielle entre le 15 novembre et le 15 avril de chaque année. Un seuil d'arrêt de remplissage a été chiffré à 2,2 m³/s au Moulin de Châtre, ce qui représente 3 fois le DOE, mais les chiffres sont encore soumis à discussion. Les calculs montrent que le remplissage des réserves serait obtenu 9 années sur 10 sur l'aval du bassin de la Boutonne en Deux-Sèvres et 8 années sur 10 sur l'amont du bassin.

H. VINA souligne qu'il est favorable à ces projets de réserves. Toutefois il demande qu'une attention particulière soit apportée sur les périodes de remplissage. En effet, il rappelle que certaines frayères se mettent en place pendant la période hivernale et, depuis 2003, il a noté que la hauteur de lame d'eau hivernale n'était plus suffisante pour assurer la survie de l'espèce FARIO, classée à protéger depuis

1988. Dans ce contexte, il propose de définir un débit seuil (débit de crue utile) en dessous duquel aucun pompage ne serait autorisé (entre novembre et mars) dans le but de protéger les frayères. Il souligne par ailleurs que la priorité doit être donnée à l'alimentation en eau potable dans ces problématiques de gestion de l'eau et propose d'étudier les possibilités éventuelles de recharges artificielles des nappes.

2. Les réserves en Charente-Maritime

B. ROCHET donne la parole à JY. MOIZANT pour exposer le projet de réserves sur la Boutonne en Charente-Maritime.

JY MOIZANT souligne la volonté des irrigants de Charente-Maritime qui ont monté eux-mêmes le projet de réserves de substitution, sans soutien extérieur particulier.

La démarche a été initiée par le regroupement des irrigants autour d'un projet commun de mutualisation des réserves. L'association des irrigants s'est transformée en association syndicale libre et va devoir revoir ses statuts pour se transformer en association syndicale autorisée, seul type d'association à pouvoir porter un tel projet.

Actuellement 190 irrigants sont adhérents de l'ASL, ce qui représente environ 90% des irrigants du bassin en Charente-Maritime.

Les objectifs de la démarche sont de plusieurs ordres :

- atteindre un équilibre hydraulique entre les prélèvements et les ressources disponibles dans le milieu
- maintenir l'irrigation sur le bassin de la Boutonne
- faire participer financièrement l'ensemble des acteurs du projet.

Le projet de réserves en Charente-Maritime représente un volume total d'environ 7 Mm³ d'eau substitués, répartis entre 26 réserves, et représentant une surface irriguée de 2 855 ha.

Les irrigants de l'ASL ne bénéficiant pas directement des réserves pourront continuer à puiser l'eau dans le milieu naturel en respectant les volumes réservés, grâce aux économies faites par les autres irrigants.

En mars 2004, le projet était suffisamment avancé pour choisir un bureau d'études. Toutefois, des problèmes de financements sont apparus à cette période, avec les changements politiques à la Région. Le projet a donc été retardé d'un an. Finalement, deux bureaux d'études (BURGEAP et ANTEA) ont été retenus pour effectuer les études nécessaires à l'élaboration du projet.

Le coût total des études s'élève à 660 000 €.

Les études d'impact n'étaient pas prévues initialement mais suite aux recours devant le TA contre les autres projets de Charente-Maritime, elles ont fait l'objet d'avenants auprès des bureaux d'études. Elles sont aujourd'hui en cours de réalisation.

La problématique liée à la détermination de seuil de remplissage fait l'objet de débats. JY MOIZANT souligne que des réserves remplies 9 années sur 10 ne seront pas viables économiquement pour les agriculteurs.

Il fait remarquer par ailleurs que, bien que n'étant pas une collectivité, les ASA sont sous le contrôle de l'Etat, du percepteur et il rappelle que des comptes devront être rendus à la CLE chaque année. La gestion de ces réserves par une ASA sera donc soumise à de nombreux contrôles.

Le PGE prévoit un volume disponible pour l'irrigation de 3,5 Mm³ en année quinquennale sèche. En ajoutant à ce chiffre les 7 Mm³ d'eau stockés dans les réserves de substitution, les irrigants bénéficieraient d'un volume total disponible pour l'irrigation de 10,5 Mm³, chiffre qui se rapproche de l'équilibre puisque les volumes autorisés s'élèvent à 14 Mm³.

Echéance	Avancement du projet
Juin 2007	Demande de financement
Fin 2007	Autorisation de démarrer les travaux
Fin 2008	Premiers remplissages.

Planning prévisionnel de réalisation des retenues

JY MOIZANT indique enfin que certains affluents de la Boutonne seront substitués jusqu'à 80%, ce qui sera bénéfique pour le milieu et les pêcheurs.

M. GUILLOTEAU (Maire de Nuillé sur Boutonne) s'interroge sur le devenir des irrigants qui ne font pas partie de l'ASA.

JY MOIZANT lui rappelle qu'ils seront minoritaires.

PO AUBOUIN interroge le B. ROCHET sur les modalités selon lesquelles la CLE donnera son avis sur ces projets. Il souhaiterait qu'un rapport soit envoyé aux membres de la CLE avec le rappel de la réglementation et l'incidence de ces projets sur les autres usages.

B. ROCHET indique que la CLE se prononcera effectivement sur ces projets. Le projet des Deux-Sèvres étant plus avancé, l'avis de la CLE pourrait être formulé lors de la prochaine CLE plénière de janvier 2007. Il rappelle que les services de l'Etat se prononceront eux-mêmes sur les projets et il n'envisage pas qu'un avis positif soit émis de leur part si le projet n'était pas conforme à la réglementation. Il indique par ailleurs qu'un dossier sera effectivement remis aux membres de la CLE avant la réunion en commission plénière.

Les questions étant épuisées sur le sujet, B. ROCHET passe aux questions diverses.

Questions diverses

B. ROCHET rappelle qu'un SAGE est en émergence sur la Charente. Il souligne tout d'abord l'importance de l'indépendance et de la cohérence qui devront être mises en œuvre entre le SAGE approuvé de la Boutonne et le futur SAGE Charente. En effet, ces deux entités ne sont pas complètement liées d'un point de vue hydrographique puisque les incidences du bassin de la Boutonne n'ont de répercussions que sur l'estuaire que les deux territoires ont en commun. Il donne la parole à R. FILALI pour présenter l'avancement de la démarche du SAGE Charente.

R. FILALI indique que le bassin versant de la Charente intègre bien le bassin de la Boutonne. Toutefois, les réflexions menées par l'Institution depuis début 2006 portent sur l'émergence d'un SAGE qui couvrirait l'ensemble du bassin de la Charente moins le bassin de la Boutonne bien évidemment. Il souligne à son tour l'importance de la collaboration qui devra être de mise entre les deux SAGE et indique que l'ensemble des acteurs devront y réfléchir le moment venu. De même, le SAGE Charente devra s'articuler avec d'autres SAGE : ceux de la Seudre, de la Vienne et du Clain.

Des réflexions préliminaires ont conduit à la constitution d'une « CLE-type » d'environ 60 membres. Des éléments plus définitifs seront connus une fois que le Préfet aura statué sur le dossier de saisine.

J. ROUGER (Conseiller Général du canton de Matha) s'interroge sur la possibilité d'obtenir à terme un seul SAGE sur le bassin de la Charente.

B. ROCHET souligne que le projet de SAGE Charente s'étend déjà sur un territoire très vaste (environ 7700 km² se répartissant sur 6 départements et 3 régions administratives) alors que la loi sur l'eau propose l'élaboration de SAGE sur des territoires dont la superficie est inférieure à 3000 km².

R. FILALI indique qu'il sera sans doute nécessaire de créer une commission spécifique pour coordonner les actions des SAGE limitrophes.

F. EMARD rappelle que la mesure 4.1 du SAGE de la Boutonne prévoit l'application différentiel d'un SAGE s'il est limitrophe d'un autre SAGE. En effet, les services de l'Etat devront faire appliquer les mesures en fonction des impacts des différentes communes sur les différents SAGE.

L'ordre du jour étant épuisé, B. ROCHET donne la parole à Monsieur le Sous-Préfet pour conclure la réunion.

Monsieur le Sous-Préfet rappelle que tous les SAGE ont le même but d'après la loi sur l'eau de 1992, à savoir aboutir à une gestion pertinente et équilibrée de la ressource. Pour autant, chaque structure doit avoir sa propre activité démocratique pour atteindre cet objectif.

Il souligne que la Boutonne possède des enjeux très importants sur les thématiques de l'agriculture et de l'alimentation en eau potable. Même si les démarches dans le domaine de la gestion de l'eau paraissent en avance sur le territoire, il insiste sur l'importance de la mise en œuvre des actions préconisées et note qu'il faudra mesurer les impacts réels auprès des citoyens directement et non au travers d'associations ou d'organismes.

Concernant les principes d'harmonisation de la gestion de l'eau entre les deux départements, il indique que chacun des deux départements tendront vers la convergence. Toutefois, il rappelle que les Préfets de département sont souverains sur leur territoire et le Préfet de région ne peut intervenir dans ce domaine.

Monsieur le Sous-Préfet conclut en rappelant que le point fondamental de la gestion de l'eau reste l'implication de chacun dans les politiques locales et il indique qu'il est « preneur de réalisations concrètes ».

B. ROCHET clôture la séance à 17h20.

Le Président de la CLE

Bernard ROCHET